

## La Ville de Grenoble se mobilise pour la santé des enfants



« Les inégalités sociales de santé se cumulent tout au long de la vie : une personne née dans un contexte social défavorisé aura moins de chances d'être en bonne santé et cumulera les risques durant sa trajectoire de vie. »

(Regards Croisés de l'Obs'Y,

« Les inégalités sociales de santé sur le territoire de l'agglomération grenobloise », 2015)

A Grenoble, la Ville et le CCAS mobilisent leurs forces pour contribuer à **réduire les inégalités sociales de santé**, qui sont particulièrement marquées dans les grandes villes, et **offrir à toutes et tous un environnement plus sain, en agissant sur le cadre de vie tout entier**.

Dans les écoles, plusieurs leviers sont activés afin d'améliorer la santé des enfants : **amélioration de la qualité de l'air intérieur, missions de prévention et de promotion de la santé, alimentation bio et locale**.

### **Le Plan municipal de santé et le Contrat Local de Santé**

La Ville de Grenoble et son CCAS se démarquent par un engagement historique au service de la santé. Ils ont renouvelé cet engagement avec le Plan municipal de santé 2016-2020, qui a mobilisé l'ensemble des acteur.rices de la santé (habitant.es, professionnel.les...). Il fixe trois orientations prioritaires : environnement et cadre de vie ; accès au soin et prévention ; publics fragiles (enfants, personnes âgées, handicap...). Basé sur un diagnostic santé des Grenoblois, le Plan municipal de santé met en œuvre 103 mesures concrètes.

Sur la base du Plan Municipal de Santé, un Contrat Local de Santé a été signé en 2019 avec 10 partenaires institutionnels dont l'Education nationale, le CHU, l'Agence Régionale de Santé.

➤ L'air intérieur est 3 à 5 fois plus pollué que l'air extérieur. Bâtiments scolaires, mobilier, fournitures, produits d'entretien... Dans leur environnement quotidien, les enfants sont en contact permanent avec des composantes potentiellement nocives. Depuis 2014 la Ville est engagée dans une démarche d'**amélioration de la qualité de l'air intérieur** dans les écoles.

4 leviers ont été identifiés et activés :

- Conception et rénovation des bâtiments scolaires
- Limitation des émissions : choix de matériaux, recommandations sanitaires dans les marchés publics
- Sensibilisation et information des usagers des écoles
- Surveillance de la qualité de l'air

// Aujourd'hui, la Ville passe un cap supplémentaire,

- En insérant une **clause sanitaire dans les marchés de fournitures**. Pour la première fois, le distributeur de fournitures scolaires a été sélectionné en accordant une priorité à l'impact sanitaire et environnemental des produits proposés. Cette démarche est pionnière en France. Outre un panier de fournitures plus respectueux de la santé (des crayons à la colle, des craies à la peinture...), une valorisation des produits les plus vertueux sera assurée sur la plateforme de commandes mise à disposition des directeurs d'école.

➤ **Le service de santé scolaire** accompagne les enfants, dès leurs premières années de scolarité. Une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmières, orthophonistes, assistantes sociales...) est au service de la santé de tous les enfants, et plus particulièrement de ceux qui nécessitent une attention particulière.

➤ La Ville de Grenoble agit depuis de nombreuses années pour **limiter l'exposition des habitant.e.s aux perturbateurs endocriniens** (53% de bio/local à la cantine, interdiction des produits phytosanitaires dans les espaces verts, ...). La Ville de Grenoble s'est engagée à aller encore plus loin pour protéger les habitant.es et en particulier les enfants : zéro phyto et biocides sur le territoire de la commune ; du verre et/ou de l'inox à la place du plastique pour les contenants alimentaires dans la restauration collective ; et des produits sans perturbateurs endocriniens dans les établissements gérés par la Ville recevant des enfants de moins de 3 ans.

## Des normes exigeantes pour la qualité de l'air intérieur

La Ville de Grenoble porte une attention particulière à la qualité de l'air intérieur (QAI) pour chaque rénovation ou construction de bâtiment recevant des enfants. Ces investissements répondent à un cahier des charges exigeant et ambitieux en matière de santé et d'environnement. 4 leviers ont été identifiés et activés :

- **Conception et rénovation des bâtiments scolaires :** des ambitions en matière de qualité de l'air et des préconisations techniques pour les atteindre ont été intégrées aux cahiers des charges, avec des exigences sur la qualité du matériel (peinture, colle...) et la ventilation. Dans ce cadre, un cahier des charges type intégrant des exigences de performances QAI a été défini pour les programmes de construction de bâtiment en 2015 (Expérimenté en premier lieu sur l'école Simone Lagrange livrée en 2018),
  - ⇒ L'école Simone Lagrange, première nouvelle construction du Plan écoles, est une référence en matière de QAI. Le bâtiment répond à un cahier des charges environnemental résolument ambitieux : 250 m<sup>3</sup> de bois massif qui sont certifiés Bois des Alpes ; production de chaleur et de rafraîchissement de l'école est assurée par géothermie grâce à une pompe à chaleur ; qualité de l'air pour réduire au maximum les émissions de composés organiques volatils, grâce à des prescriptions sur les matériaux et produits de construction, et une ventilation 40% plus efficace que la norme en vigueur.
  - ⇒ Avec la SPL Oser, quatre écoles (Ampère, Elisée Chatin, Vallier et Paul Painlevé) connaîtront des rénovations énergétiques réduisant de près de 50% les consommations d'énergie primaire, avec une contribution des énergies renouvelables produites sur site de 20%. La qualité de l'air intérieur sera aussi améliorée par la création de ventilation double flux.



- **Sensibilisation et information** des usagers des écoles
- **Surveillance de la qualité de l'air :** Une visite de chaque école maternelle, primaire et crèche de la Ville de Grenoble est réalisée conjointement par un agent du CCAS et de la DSPE afin d'évaluer la qualité de l'air intérieur. D'ici fin 2019, la démarche sera complétée par une visite de chaque accueil de loisirs.
- **Limitation des émissions :** la Ville de Grenoble a choisi de renforcer sa capacité à maîtriser la QAI dans les bâtiments accueillant des enfants par le choix de matériaux et des recommandations sanitaires dans les marchés publics.

## Des fournitures scolaires sans risque pour la santé des enfants

Solvants, conservateurs, métaux lourds, ... certaines fournitures scolaires dégagent des substances nocives. Il n'existe pas, actuellement, de normes réglementant spécifiquement l'impact sanitaire des fournitures scolaires, que ce soit au niveau national ou européen.

Bien que cet impact sanitaire soit encore peu étudié, les scientifiques suspectent cependant un effet non négligeable de ces produits sur la qualité de l'air intérieur : composés organiques volatils, substances chimiques diverses...

A Grenoble, un premier travail exploratoire avait conduit à la rédaction de simples recommandations sanitaires pour le marché de fournitures scolaires conclu pour la période 2015/2018.

Depuis 2018, **un travail sur les fournitures scolaires et le mobilier scolaire a conduit à la mise en place de clauses sanitaires dans les marchés publics** (effectif pour les fournitures scolaires depuis mi-mai 2019 et très bientôt pour le mobilier).

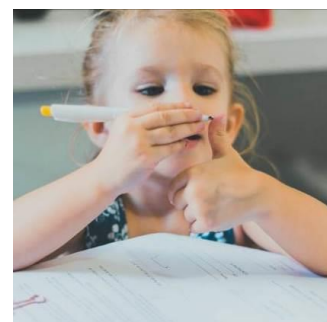
Le projet TROUSS'AIR conduit par la Ville de Grenoble (avec le soutien de l'ADEME et en collaboration avec MEDIECO et le CSTB) a conduit à la **mise en place de clauses sanitaires** pour le marché de fournitures scolaires – juin 2019 à juin 2023, **et la rédaction d'un guide de sensibilisation pour les enseignants et les parents d'élèves** – été 2019.

Prochaine étape, des préconisations sanitaires pour les produits d'entretien et le mobilier seront introduites dans le prochain marché public.

Cette procédure a permis de sélectionner le candidat qui s'est impliqué le plus activement à la fois dans la sélection de fournitures au plus près des exigences sanitaires de la Ville et dans des conditions d'exécution du marché respectueuses de l'environnement, en proposant des modalités de livraison des produits via une société spécialisée dans la livraison dite « du dernier km », conformément aux objectifs de la zone à faible émission (ZFE) récemment édictée sur le territoire grenoblois. Ce premier marché a analysé 115 produits et testé 34, pour un montant total annuel de 200 000 € HT.

Des clauses sanitaires générales ont été spécifiées pour l'ensemble des produits :

- Pour les fournitures scolaires considérées comme des jouets (craies, crayons de couleur, crayons de cire, feutres, peintures au doigt, peintures à l'eau...), la conformité à la directive européenne 2009/48/CE (marquage CE) est exigée.
- Pour les fournitures scolaires considérées comme des substances ou des mélanges (gouaches, peintures, colles, encres, etc.) : la conformité au règlement (CE) no 1272/2008 modifié (dit règlement CLP) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges est exigée, de même que l'absence de substances inscrites sur la liste des substances candidates à l'autorisation à une concentration supérieure à 0,1 % en masse selon l'article 33 du règlement européen REACH.
- Pour les substances chimiques utilisées à titre de conservateurs : à minima est exigé le respect des valeurs limites spécifiques de la Directive (UE) 2015/2117 pour la CMIT et la MIT, seules ou en mélange en proportion 3:1.
- Fourniture des certificats de conformité aux Labels (officiels) des produits.
- Fourniture des FDS (Fiches de données de Sécurité) à jour.
- Des clauses sanitaires spécifiques à certaines familles de produits ont également été spécifiées (afin de prendre en compte des substances chimiques qu'on ne trouve que dans une classe de fournitures scolaires).



## Un service de santé scolaire pour bien vivre à l'école

La Ville de Grenoble a fait le choix d'avoir un service municipal de santé pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires - Elle partage cette spécificité avec 10 autres villes françaises avec lesquelles elle est organisée en réseau -.

Le service est organisé en 2 pôles : 33 agent.es répartis au sein de 5 centres médico-socio-scolaires au sein des Maisons des Habitants (Abbaye, Anatole France, Chorier-Berriat, Le Patio, Centre-ville). Ils s'intègrent dans les Pôles santé sur les territoires de la Ville de Grenoble.

Ce service répond à des missions qui facilitent la scolarité des enfants quelles que soient leurs situations médicales ou sociales.

Ces missions obligatoires sont déléguées par l'Éducation nationale et le Département de l'Isère :

- Les dépistages infirmiers systématiques des enfants de petite et grande section de maternelle au sein de l'école (Dépistage sensoriel (Vue, Audition) ; Croissance de l'enfant (Poids / Taille) ; Test de langage pour les petites sections ; Vérification des vaccins ; Observation globale du comportement.). **95% des enfants de grande et petite section ont rencontré une infirmière pour un dépistage, soit 1732 enfants.**
- La participation à l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap ou présentant des pathologies pouvant gêner leur scolarité ou leurs apprentissages (maladies chroniques, allergies ou intolérances alimentaires...);
- Les constats médicaux dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- La gestion des maladies transmissibles survenant en milieu scolaire.

**Le service développe également des actions qui répondent aux enjeux du territoire grenoblois et va plus loin dans son accompagnement en s'engageant notamment dans :**

- **Des bilans médicaux approfondis** effectués par des médecins pour les enfants qui présentent une problématique de santé particulière (à la demande des parents, de l'équipe enseignante ou de l'infirmier.e)
- **Des actions collectives de prévention et d'éducation pour la santé** (à la demande des enseignant.e.s ou de la direction) ; Une quinzaine d'école ont participé à des actions collectives sur des thématiques variées : écrans, alimentation, santé auditive, compétences psycho-sociales... 13 écoles ont été concernées par des actions collectives faites par un orthophoniste, sur les 1774 enfants concernés, 126 enfants ont ainsi pu être « signalés » et orientés vers un professionnel libéral
- **Un accompagnement social** passerelle des enfants porteurs de handicap ou en situation sociale complexe ;
- **Une observation de l'état de santé** des enfants grenoblois.

Si le surpoids, la santé buccodentaire et la prise en charge des troubles visuels, sont des marqueurs d'inégalités sociales, à Grenoble, **100% des écoles maternelles en quartier prioritaires de la Ville, soit 2499 enfants, ont bénéficié d'une action buccodentaire : dépistage, prévention, accompagnement aux soins.**



## Des nouvelles mesures pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens visant particulièrement les enfants

La Ville de Grenoble a déjà supprimé l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts et les cimetières, introduit **53% de produits bio** et/ou locaux dans les cantines, limité la présence des perturbateurs endocriniens dans les contrats et achats publics, pour les produits d'entretien et les fournitures scolaires (dans les EAJE par exemple, les savons sont sans parabène).

La Ville s'est engagée à aller encore plus loin pour garantir la bonne santé et le bien-être des habitants. En mai 2019, la Ville a signé la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens, portée par le «Réseau Environnement Santé ». Créé en 2009, elle regroupe médecins, chercheurs, scientifiques, associations ..., Elle a déjà été signée par près de 200 communes, dont Paris, Strasbourg et Toulouse, ainsi que des Régions, Départements et Intercommunalités. Cette adhésion s'accompagne de la mise en place d'un plan d'action pluriannuel pour les années 2019-2022.

Dès cette année, la Ville de Grenoble :

- **met en place une campagne de communication** pour informer et sensibiliser la population, les professionnels de santé et les professionnels de la restauration de la dangerosité des perturbateurs endocriniens,
- Mène un travail pour élaborer des **recommandations pour passer les marchés publics et adopter les bonnes pratiques d'achat.**

Et d'ici 2022, la Ville :

- **supprimera totalement l'usage des produits phytosanitaires et biocides** sur le territoire de la commune,
- **remplacera le plastique par du verre et/ou de l'inox pour les contenants alimentaires dans la restauration collective** et privilégiera des produits sans perturbateurs endocriniens dans les établissements gérés par la Ville recevant des enfants de moins de 3 ans.



# FOURNITURES SCOLAIRES : COMMENT ÉQUIPER SES ENFANTS SANS RISQUE ?

DANS LA LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES DE LA RENTRÉE, CERTAINS PRODUITS PEUVENT CONTENIR DES COMPOSANTS ALLERGISANTS, IRRITANTS ET DES SUBSTANCES TOXIQUES. ALORS, COMMENT FAIRE LES BONS CHOIX DANS LES RAYONS ?

## CERTAINS COMPOSANTS SONT NOCIFS POUR LA SANTÉ

### Des phtalates, perturbateurs endocriniens

dans les vernis des crayons, certaines gommes...

### Des solvants toxiques pour le système nerveux

dans la colle, les marqueurs, les correcteurs :

- ▶ cétones
- ▶ hydrocarbures

Les enfants sont exposés par ingestion

par voie oculaire

par inhalation

par contact cutané

### Des conservateurs très allergisants

dans les colles, peintures, feutres, encres :

- ▶ isothiazolinones : chlorométhylisothiazolinone (CMIT), méthylisothiazolinone (MIT)
- ▶ bronopol, formaldéhyde

### Attention au « slime » fabriqué maison

Cette pâte composée de produits détournés de leur usage habituel (colle, lessive, mousse à raser, collure...) surexpose la peau des enfants à des substances allergisantes ou toxiques.

## QUELS PRODUITS PRIVILÉGIER ?

**Colle** à base d'amidon et en bâton plutôt que liquide

**Feutre, stylo, roller** non parfumés

**Gomme** sans phtalate, ni latex, ni parfum

**Crayon** en bois naturel et non vernis

**Peinture** aquarelle plutôt qu'acrylique

**Marqueur** effaçable plutôt que permanent

**Correcteur** en ruban plutôt que liquide

**Cahier, feuilles de papier** avec l'Écolabel européen ou le label Ange Bleu

**Pâte à modeler** non parfumée



### Les bons repères

- Les labels environnementaux



signalent les produits moins impactants pour l'environnement et la santé.

En savoir plus [www.ademe.fr/labels-environnementaux](http://www.ademe.fr/labels-environnementaux)

- Les indications et recommandations sur les étiquettes

• le marquage **CE** pour les fournitures considérées par les fabricants comme des jouets, soumis à une réglementation stricte.

## CONJUGUER SANTÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 Ne pas jeter ce qui peut encore être utilisé : pages vierges des cahiers, feutres rescapés, trousse de l'année passée...
- 2 Acheter les produits les plus simples et les moins odorants, éviter les marqueurs très émissifs, gommes et feutres parfumés...
- 3 Opter pour des fournitures solides et sans plastique : pochettes cartonnées, gommes sans coque en plastique, règles en métal...
- 4 Apprendre aux enfants à bien utiliser le matériel : reboucher les feutres, fermer les pots, ne pas mettre à la bouche, se laver les mains après utilisation...

### POUR ALLER PLUS LOIN

Plus d'informations et de conseils dans le guide de l'ADEME sur la rentrée scolaire et dans la fiche « Choisir des fournitures scolaires sans risque pour la santé »  
Pour informer vos enfants sur la protection de l'environnement, découvrez le site [www.mtaterre.fr](http://www.mtaterre.fr)

